



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le **9 DEC. 2024**

ID : 057-245700695-20241211-D2024\_166\_SI-AR

## DECISION 2024-166

Vu la délibération n° 13 du Conseil de Communauté en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'accord-cadre n° 2204LOCA notifié le 8 mars 2022 concernant l'entretien et le nettoyage des locaux de la CCCE – Lot 1 « Bureaux », passé avec l'entreprise EURONET PROPRETE SERVICES à 57070 METZ et conclu pour un montant minimum annuel de 41 666,67 € H.T. et un montant maximum annuel de 100 000,00 € H.T.,

Vu l'accord-cadre n° 2205LOCA notifié le 8 mars 2022 concernant l'entretien et le nettoyage des locaux de la CCCE – Lot 2 « Equipements Sport et Tourisme », passé avec l'entreprise EURONET PROPRETE SERVICES à 57070 METZ et conclu pour un montant minimum annuel de 25 000,00 € H.T. et un montant maximum de 90 000,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 2 présenté par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, pour acter la modification des dispositions de l'article 9.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières relatif aux modalités de règlement des comptes, acomptes et paiements partiels définitifs, suite à la nécessité de simplifier les échanges entre la CCCE et le prestataire, de fiabiliser l'exécution de l'accord-cadre et d'optimiser la gestion financière et administrative des prestations,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Un avenant pour acter la modification des dispositions de l'article 9.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières desdits accords-cadres est accepté à la date du 11 décembre 2024.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 11 décembre 2024

Le Président  
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le **19 DEC. 2024**